



**Comté de Lotbinière  
Municipalité Saint-Sylvestre**

**Assemblée régulière** du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 2 octobre 2017** à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

**Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1**  
**Madame Maryse Lapointe, conseillère # 2**  
**Monsieur Roger Couture, conseiller #3**  
**Monsieur Roland Gagné, conseiller # 4**  
**Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5**  
**Monsieur Raynald Champagne, conseiller # 6**

**Résolution numéro 123 -2017**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Résolution numéro 124-2017**

**Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2017**

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 11 septembre 2017 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

**Résolution numéro 125-2017**

**Dérogation mineure pour la Ferme Delislaïro Inc.**

Attendu que la Ferme Delislaïro Inc. désire faire des démarches auprès de la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec) pour faire reconnaître ces droits acquis au niveau de la résidence ; que la Ferme Delislaïro Inc. a fait préparer un plan projet de lotissement pour le terrain résidentiel ; attendu que la résidence est éloignée de la voie publique ; attendu que le plan projet de lotissement déposé, la distance pour le frontage n'est pas respectée ; qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au comité consultatif en urbanisme ; qu'après l'étude du dossier, le comité a émis une recommandation favorable au conseil municipal; en conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et

résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par la Ferme Delislairo Inc.

**Résolution numéro 126-2017**

**Dérogation mineure pour la Ferme Bilodienne Inc.**

Attendu que la Ferme Bilodienne Inc. a présenté une demande de dérogation mineure en vue d'augmenter son cheptel laitier tout en conservant son cheptel porcin; attendu que suite à l'incendie du 26 mai 2016, la construction de la nouvelle étable a été faite en fonction d'une expansion future ; attendu que les propriétaires étaient conscients qu'une telle expansion devait se régulariser par une dérogation mineure et que cette dernière pouvait être refusée ; attendu que dans ce dossier, la distance avec les maisons voisines n'est pas respectée, concernant la réglementation au niveau des odeurs ; attendu que les voisins concernés par cette dérogation ont dû signifier leur accord ou leur désaccord face à cette future expansion ; attendu que les trois voisins concernés ont signé un document, et que tous se sont dit favorables au projet d'expansion présenté par la Ferme Bilodienne Inc. ; attendu que lors de l'étude de la demande de dérogation mineure, avec tous les éléments d'information, les membres du comité consultatif en urbanisme ont fait une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure présentée par la Ferme Bilodienne Inc., en conséquence, il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre accepte la dérogation mineure présentée par la Ferme Bilodienne Inc.

**Résolution numéro 127-2017**

**Demande d'appui financier par la FADOQ de Saint-Sylvestre**

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité de verser un don de \$ 145 au Club FADOQ pour la location de la salle Desjardins lors de leur Gala d'amateurs du 17 septembre 2017.

**Résolution numéro 128-2017**

**Appui concernant une demande à la CPTAQ portant sur les lots appartenant à 9037-8365 Québec Inc. (Érablière Demers et Fils)**

ATTENDU QUE Germain Labrecque désire présenter une demande auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin d'obtenir les autorisations nécessaires à l'aliénation des lots appartenant à la société 9037-8365 Québec Inc. situés dans la municipalité de Saint-Sylvestre, étant plus précisément le lot 4 212 267 et le lot 4 212 147 à venir, du cadastre officiel du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, d'une superficie approximative de 75.79 hectares ;

ATTENDU QUE Germain Labrecque est lui-même producteur agricole et acéricole et qu'il possède déjà des érablières dans le secteur, soit sur le lot 4 212 606 du cadastre du Québec,

circonscription foncière de Québec, lequel se trouve contiguë des lots dont le lotissement et l'aliénation est demandé ;

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la *Commission* doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi ;

ATTENDU QUE le morcellement recherché n'aura aucun impact négatif pour l'agriculture et la protection du territoire agricole et contribuerait même à maximiser l'exploitation des lots visés;

ATTENDU QUE le morcellement recherché aura plutôt des effets positifs pour le développement agricole de ce secteur et les activités agricoles existantes ;

ATTENDU QUE chacune des parties issues de ce morcellement sera de superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture, au sens du 8<sup>e</sup> paragraphe de l'article 62 de la Loi ;

ATTENDU QU'une autorisation à la présente demande ne modifiera pas le régime agraire du secteur mais s'inscrira plutôt dans un modèle d'exploitation et de tenure largement répandu dans ce milieu ;

ATTENDU QU'une autorisation à la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation des ressources eau et sol du milieu ;

ATTENDU QUE le lotissement recherché ne portera aucunement atteinte à l'homogénéité de ce milieu agricole ;

ATTENDU QU'il n'y aura aucun changement dans les usages et activités ayant cours actuellement sur chacune des parcelles touchées ;

ATTENDU QU'une autorisation à la présente demande ne génèrera aucun effet d'entraînement pouvant avoir des conséquences négatives pour l'agriculture, compte tenu que le présent dossier comporte des éléments spécifiques et que pour se prévaloir d'une telle autorisation toute autre demande devrait comporter les mêmes spécificités ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante ;

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre appuie la demande présentée auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* par Germain Labrecque, demandeur visant à obtenir les autorisations nécessaires afin de procéder au lotissement et à l'aliénation des lots 4 212 267 et 4212 147 situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre, appartenant à 9037-8365 Québec Inc. et étant d'une superficie approximative de 75.79 hectares.

### **Résolution numéro 129-2017**

#### **Demande de modification concernant le règlement sur la protection des boisés et règlementer l'implantation de composteur à carcasses d'animaux**

Attendu que l'on considère que certains articles du règlement sur la protection des boisés est sévère ; que les producteurs forestiers ne sont pas assez consultés lors des changements de la réglementation ; il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de demander à la MRC de Lotbinière d'apporter un amendement à l'article 15.9.7 sur le règlement de la protection de boisés et de l'implantation de composteur de carcasse d'animaux tel que discuté avec l'aménagiste de la MRC de Lotbinière.

### **Résolution numéro 130-2017**

#### **Mandater une firme pour du recrutement au poste d'inspecteur municipal**

Attendu que nous devons faire des démarches pour combler le poste d'inspecteur municipal ; que nous recherchons une personne polyvalente avec certaines qualifications afin d'accomplir autant du travail de bureau que de terrain ; attendu que nous désirons recevoir de l'aide pour recruter et trouver la bonne personne ; que nous avons approché une firme de chasseurs de têtes ; que la firme Lefebvre et Fortier nous a présenté une offre de service, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service soumis par la firme Lefebvre et Fortier afin de nous aider dans le recrutement du poste d'inspecteur municipal.

#### **Rencontre des personnes et période de questions des citoyens**

Pas de question posée.

#### **Rapport des comités**

**Bibliothèque** : Il faudra prévoir installer la chute à livres à la bibliothèque. On demande à Mario Lemieux s'il peut faire en faire l'installation, Roger Couture pourra donner un coup de main.

Le revêtement de plancher ainsi que celui des escaliers a été fait le 28 septembre dernier. C'est un beau changement. La grille à l'entrée arrivera au cour du mois d'octobre.

**Loisirs** : Retour du coordonnateur en loisirs prévu le 10 octobre, nous n'avons pas reçu de nouvelle.

Terrain de balle, un traitement de pelouse a été fait. Nous ferons faire une estimation pour réparer et refaire certaine portion de clôture en vue de la prochaine saison.

Patinoire, nous avons placé un mémo dans le journal entre les branches, Mario Lemieux pourrait peut-être s'en occuper et Jean-François Marcoux serait prêt à l'aider.

**Matières résiduelles** : Un différentiel est à réparer sur le camion inter.

**Centre Multifonctionnel** : Une rencontre est prévue le 5 octobre.

**Inspecteur municipal** : Le camion de location a été retourné le 29 septembre dernier. Gaétan Bilodeau utilisera celui de la municipalité pour faire la vérification des chemins.

Nous demanderons à Mario Lemieux pour effectuer un dernier tondage de la pelouse. Lorsque Gaétan Bilodeau aura besoin d'aide, il pourra demander de l'aide de Mario Lemieux.

**M.R.C.** : Le forum des maires a eu lieu le 22 septembre à St-Gilles. La prochaine rencontre de la MRC aura lieu le 11 octobre à Lotbinière.

Le souper du CLD de Lotbinière, se tiendra le 7 novembre prochain à Saint-Agapit. Les membres du conseil décident de réserver une table et de combler les places disponibles en l'offrant à des gens d'affaires de St-Sylvestre.

### **Résolution numéro 131-2017**

#### **Souper des gens d'affaires de Lotbinière**

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de réserver une table pour huit personnes pour le souper des gens d'affaires de Lotbinière le 7 novembre 2017 au Complexe des Seigneuries à Saint-Agapit.

Pour son premier semestre, la MRC de Lotbinière cumule un surplus accumulé de \$ 113 145. De ce montant, \$ 87 500 provient de l'émission des permis pour les éoliennes.

Les quotes-parts pour l'année 2018 seront augmentées 1.1 %, soit l'indice de référence pour l'augmentation.

**Pompiers** : Nous avons reçu deux noms pour le recrutement des pompiers et le directeur incendie a quelques candidats en vue.

**Développement local** : Développement résidentiel, l'entrepreneur débutera peut-être à la fin du mois ou au début de novembre. Il nous tient au courant selon l'évolution de ces travaux. Suivi à faire avec la Fabrique de Saint-Sylvestre concernant les terrains qui leur appartient.

### **Résolution numéro 132-2017**

#### **Achat des terrains de la Fabrique de Saint-Sylvestre**

Attendu que les membres du conseil ont rencontré les membres du conseil de fabrique en mai dernier, attendu que le terrain ou est situé le parc de jeux, la patinoire et l'emplacement de la surface de tennis ( lot 4 212 208 partie, pour une superficie approximative de 4 992.4 m2) appartient à la fabrique ; qu'il y a un bail emphytéotique avec la commission scolaire pour le terrain ou est situé l'école primaire ( lot 4 212 207) ; que les membres de la Fabrique aimeraient se départir de leurs terrains avant la formation du regroupement de dix paroisses ; qu'ils n'ont pas l'intention d'agrandir le cimetière existant ; qu'une partie du lot 4 211 970 avec une superficie approximative de 3 610.8 m2, est à vendre ; que la municipalité serait prête à les acquérir ; il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre offre un montant de \$ 30 000 pour l'ensemble des lots, soit le lot 4 212 208 partie, et le lot 4 211 970 partie, que le lot 4 212 207 ayant un bail emphytéotique avec la commission scolaire, soit transféré au nom de la municipalité de Saint-Sylvestre.

**Corporation DÉFI** : Pas de rencontre.

**Comité éolien** : Prochaine rencontre du comité de suivi le 11 octobre. Les trois municipalités se rencontreront afin de faire une mise au point suite à la visite de deux représentants de Boréa Construction concernant les chemins publics. La mise en service du parc éolien est prévue d'ici la fin de l'année 2017.

### **Résolution numéro 133-2017**

#### **Adoption des comptes à payer**

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 6865 à 6923 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

**Questions diverses**: pas de question

Levée de l'assemblée est faite à 21 heures 18 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.  
Adopté à la séance du 13 novembre 2017.

---

Mario Grenier

---

Ginette Roger

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

---